



échange entre le Canada et les États-Unis (ALE), le Canada s'est ménagé un accès sûr à son premier partenaire commercial en importance, les États-Unis, ainsi qu'au Mexique, le sixième pour ses exportations et le quatrième pour ses importations. Grâce à l'ALECC (Accord de libre-échange Canada-Chili) et, plus récemment, à l'ALECCR (Accord de libre-échange Canada-Costa Rica), le Canada jouit désormais d'un accès sûr à deux des marchés les plus stables et les plus en croissance de la région.

Que notre pays constitue une économie dominante (comme membre du G8 et de la Quadrilatérale) et jouisse d'une solide réputation pour l'esprit de justice qu'il apporte aux négociations explique probablement que, dans toute la région, des pays se disent désireux de resserrer les liens commerciaux avec lui. Le Canada négocie actuellement un accord de libre-échange avec quatre pays centraméricains, à savoir le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua et le Salvador. Il tient aussi des discussions préliminaires au libre-échange avec les membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM — Antigua-et-Barbuda, la Barbade, les Bahamas, le Belize, la Dominique, la Grenade, la Guyana, Haïti, la Jamaïque, Montserrat, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, le Suriname et Trinité-et-Tobago), la République dominicaine et les cinq pays membres de la Communauté andine (la Bolivie, la Colombie, l'Équateur, le Pérou et le Venezuela).

Le renforcement des liens commerciaux avec les pays des Amériques est aussi l'occasion pour le Canada de promouvoir ses valeurs sociales plus vastes dans l'hémisphère. À cet égard, il continuera à faire de la coopération en matière de travail et d'environnement une stratégie clé d'expansion du commerce dans la région des Amériques.

3

Ces initiatives amélioreront les relations commerciales du Canada avec ces pays et — ce qui a à tout le moins autant d'importance — aideront le gouvernement à former des alliances pour faire valoir les intérêts communs et édifier des consensus dans les négociations de la ZLEA.

Recommandation 2

« Que le Canada noue des alliances avec les pays et les régions de l'hémisphère aux vues semblables aux siennes en vue d'encourager les pays réticents à participer plus activement aux efforts d'intégration économique et de dissuader les signataires potentiels de l'accord sur la ZLEA de recourir à des mesures protectionnistes. »

Le gouvernement appuie entièrement cette recommandation. Il signale que les progrès sont déjà considérables dans la formation de telles alliances. L'expérience canadienne de la libéralisation des échanges à tous les niveaux s'est révélée des plus positives, notamment aux niveaux bilatéral et régional. Le régime de règles institué par les accords de libre-échange en place, à savoir l'ALENA et l'ALECC, combiné à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), a aiguillonné la croissance, élevé les niveaux de vie et

